

Les députés ont discuté longuement de la question de privilège. J'espère qu'ils comprennent bien, sans laisser supposer que la présidence soit le moins compromis, que lorsqu'un débat se poursuit durant plus de deux heures, presque trois heures, il faut bien sûr que la présidence réfléchisse sur ces arguments, et cela prend quelque temps.

Je puis dire toutefois que j'ai bien entendu les arguments que l'on a échangés puisque j'ai présidé à tout le débat; les députés comprendront cependant, je l'espère, qu'avant de se prononcer, la présidence tâche de revoir la transcription pour s'assurer que toutes les impressions qu'elle retient des arguments entendus se trouvent effectivement confirmées par écrit. Par conséquent, j'espère que les députés me donneront le temps de revoir ces arguments.

Je le répète, je tâcherai de me prononcer aussi vite que possible, comme j'en ai exprimé le souhait, avant 18 heures, et je préviendrai les leaders à la Chambre de l'heure à laquelle j'aurai l'intention de rendre ma décision.

* * *

● (1530)

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 3502 et 3543.

[Texte]

LA CANADIAN MEDIA CORPORATION

Question n° 3502—**M. Beatty:**

1. Combien ont coûté au Trésor public les services fournis par la Canadian Media Corporation?
2. Quand la société a-t-elle commencé à fournir des services au gouvernement?
3. Depuis que la société a commencé à fournir des services, quels ministères ou agences ont demandé à d'autres agences de publicité de réserver du temps et de l'espace pour eux et, dans chaque cas, a) quelle agence a assuré ce service, b) combien a-t-on payé directement ou indirectement pour ce service?

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Le Groupe de gestion de la publicité et le ministère des Approvisionnements et Services m'informent comme suit:

1. Du 1^{er} octobre 1980 jusqu'au 30 novembre 1981 inclus, le coût total des services fournis par la société au gouvernement est \$1,780,471.

2. 1^{er} octobre 1980.

3. L'Office du tourisme du Canada est le seul organisme gouvernemental ayant demandé à d'autres agences de publicité de lui réserver du temps et de l'espace. La raison en est que l'Office du tourisme du Canada a besoin des services d'agences à l'étranger. a) Richmond Advertising Agency, de Toronto, se charge de la coordination de ce travail. b) En 1982-1983, les dépenses prévues au budget pour la publicité à l'étranger

étaient de \$2,027,000, et Richmond Advertising Agency a reçu \$150,000 pour les services de coordination.

Question n° 3543—**M. Beatty:**

1. Certaines lignes directrices déterminent-elles que la Canadian Media Corporation doit réserver du temps ou de l'espace dans les médias pour le compte du gouvernement et, le cas échéant, lesquelles?
2. Quels organismes ne sont pas obligés de recourir aux services de cette société?
3. Combien le gouvernement estime-t-il avoir économisé jusqu'à maintenant en recourant à ses services?
4. Le gouvernement croit-il que la CMC peut s'acquitter de ses tâches avec compétence et sans partisanerie politique?
5. La CMC est-elle l'agence du Directeur général des élections?

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Le ministre des Approvisionnements et Services et le Bureau du Directeur général des élections m'informent comme suit:

1. Oui. Conformément aux politiques du Conseil du Trésor sur la gestion de la publicité gouvernementale (Chapitre 485, Manuel de la politique administrative du Conseil du Trésor), l'agence de distribution réserve du temps et de l'espace pour le gouvernement. Le ministère des Approvisionnements et Services garde actuellement CMC, Canadian Media Corporation, sous contrat comme agence de distribution.

2. Les services de Canadian Media Corporation sont utilisés par les ministères et organismes énumérés aux annexes A et B de la loi sur l'administration financière ainsi que par les directions désignées comme ministères aux fins de la loi sur l'administration financière. Tous les autres organismes du gouvernement sont exemptés.

3. Une fois les honoraires déduits des économies brutes, les économies nettes du gouvernement s'élèvent à \$1,221,000 du 1^{er} octobre 1980 au 31 décembre 1981.

4. Oui.

5. Non, la CMC n'a jamais servi comme agence du Directeur général des élections.

[Traduction]

M. Smith: Je demande, madame le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton*.

[Français]

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

* * *

[Traduction]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. Erik Nielsen (chef de l'opposition): Madame le Président, je suppose que vous avez reçu la motion en vertu de l'article 30 que je vous ai adressée ce matin. Compte tenu de la situation, je voudrais qu'on n'en fasse pas de cas.